

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

23_02_02_0038	CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD ISERE 2023 - 2026	C.C DU 02/02/2023
----------------------	--	------------------------------

Le **jeudi 2 février 2023**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 26 janvier 2023**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

43 Conseillers communautaires présents : ALIAGA Alexandre – BACCONNIER Michel – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – CHAUMONT-PUILLET Anne – CICALA David – DENIS Christophe – DI SANTO Laurent – DURAND Fabien – DURET Isabelle – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUETAT Christian - JURADO Alain – KOPFERSCHMITT Carine – LEGAY-BELLOD Gaël – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORIOT-CARNIS Maryse – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARTI Patrick – MARY Alain – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PENOT Danielle – POUDEVIGNE Magaly – RABUEL Guy – RENARD Isabelle – ROY Nadine – SADIN Christine – SALMON Jean-Noël – VERLAQUE Florence – WAJDA Daniel

16 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ACCETTOLA Hélène donne pouvoir à LEGAY-BELLOD Gaël – BACCAM Marguerite donne pouvoir à DURAND Fabien - BLOND Priscilla donne pouvoir à BORGHI Roland – CHRIQUI Vincent donne pouvoir à GIRARD Jean-Pierre – DEBES Céline donne pouvoir à MARION Cyril – GUSTO Nadiège donne pouvoir à DI SANTO Laurent - LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne - MAILLET Dorian donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – MICHALLET Damien donne pouvoir à SADIN Christine - PERRARD Damien donne pouvoir à RENARD Isabelle – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean - SUCHET Noël donne pouvoir à BERGER Alain – SAGIROGLU Aïcha donne pouvoir à SALMON Jean-Noël – TISSERAND Olivier donne pouvoir à GAUDE Daniel – VIAL Guillaume donne pouvoir à WAJDA Daniel

11 Conseillers communautaires absents : AYDIN Michaël – BELIME Gaëlle – BOUCHET Lucas – BOUISSET Sandrine - DESFORGES Marie-Laure - DIAS Olivier – DUSSERT Marie-Thérèse – JACQUEMOND Nathalie – NASSISI Ludovic – PARDAL Jean-Claude – ROULOT Océane

Secrétaire de séance : GAGET Mathieu

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 5. Institutions et vie politique
- 7. Intercommunalité

Le rapporteur expose :

Depuis 2013, la CAPI et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Nord-Isère ont conclu une convention de partenariat pour marquer la convergence de leurs objectifs et la complémentarité de leurs interventions en matière de développement économique. Elles partagent la volonté et l'ambition d'une part, de créer les conditions favorables à la création et au développement des activités, des entreprises et des emplois sur leur territoire commun et d'autre part d'assurer la promotion des atouts et de l'excellence du tissu économique du territoire. Ainsi, elles collaborent régulièrement depuis plusieurs années sur un certain nombre de projets.

Depuis 2015, une convention annuelle est signée en précisant un programme d'actions opérationnelles en faveur des entreprises et du territoire.

■ Bilan de la convention 2022

En 2022, la CCI Nord Isère et la CAPI ont conclu une convention annuelle portant sur différents thèmes :

- L'entrepreneuriat
- L'innovation
- Des actions ciblées sur le territoire (économie circulaire - commerce - tourisme – mobilité – accompagnement des entreprises en difficulté, informations liées au tissu économique ...).

Parmi les principaux résultats en 2022, plusieurs chiffres peuvent être mis en exergue :

- L'entrepreneuriat :

La CCI Nord Isère promeut l'équipement « CAPI Entreprendre, la pépinière » : 500 porteurs de projets ont été sensibilisés et 10 porteurs de projet ont été orientés en direction de la pépinière. La CCI Nord Isère suit trimestriellement également les locataires (24 entretiens réalisés en 2022). La CCI Nord Isère a co-organisé avec la CAPI le forum de la création d'entreprises le 17 mai 2022 à Bourgoin Jallieu. Ce dernier a rassemblé plus de 100 participants autour de rendez-vous individuels et des conférences.

- L'innovation :

Le Club Innovation, réunissant plus de 35 entreprises innovantes de la CAPI ayant pour but d'échanger sur les outils et méthodes de conduite de l'innovation, s'est réuni 4 fois en 2022. A chaque fois, plus de 25 adhérents ont répondu présents. Par ailleurs, la 18^{ème} journée de l'innovation, évènement rassemblant l'écosystème régional de l'innovation dans les locaux de la CCI Nord Isère, et dont la CAPI est partenaire, s'est tenue le 30 juin dernier, de nombreuses entreprises de la CAPI ont pu y participer.

- Les actions ciblées sur le territoire :

Concernant la mobilité, la CCI Nord Isère a animé 3 Plans de Déplacement Inter-entreprises (PDIE), ce qui représente 43 entreprises engagées dans cette démarche (soit plus de 8 300 salariés concernés). Enfin, la CCI Nord Isère a produit 3 enquêtes de conjoncture durant 2022 sur le périmètre de la CAPI et transmis différents fichiers d'entreprises.

■ Une convention cadre 2023-2026

Fort de ce bilan et afin d'ancrer ce partenariat dans la durée, il est proposé de poursuivre la collaboration entre la CAPI et la CCI Nord Isère avec une convention cadre pour une durée de 4 ans (01/01/2023 - 31/12/2026), déclinée de façon opérationnelle par le biais d'un programme d'actions pérennes (pluriannuelles) ou ponctuelles (annuelles).

Les deux parties s'engagent ainsi à travailler ensemble sur les axes suivants :

- L'entrepreneuriat
- L'économie de proximité
- Le développement du territoire
- La compétitivité des entreprises

- La connaissance du territoire

Chaque année, des fiches actions (annexe 2 de la présente convention) viennent préciser la durée, les objectifs, le contenu et les résultats attendus.

Des rencontres régulières entre des représentants de la CCI Nord Isère et de la CAPI sont prévues pour assurer le suivi de cette convention cadre.

A noter qu'un avenant sera produit chaque année si de nouvelles actions s'insèrent dans la convention cadre de partenariat 2023 - 2026.

Pour l'année 2023, plusieurs axes prioritaires ont été déclinés dans les fiches « action » (cf. annexe 2) :

- L'entrepreneuriat : Fiche action - Accompagnement pépinière
- L'économie de proximité
 - Accompagnement de la collectivité à la prise de décision : Fiche action « Enquête de consommation »
 - Renforcement de l'économie de proximité : Fiche action « EnBasDeMaRue » (EBDMR)
- Développement du territoire
 - Fiche action « Emploi »
 - Fiche action « Mobilité »
 - Fiche action « Les talents du Nord Isère »
- Compétitivité des entreprises
 - Fiche action « Innovation »
 - Fiche action « Transition énergétique »
 - Fiche action « Tourisme »
- Connaissance du territoire : Fiche action « Enquête de conjoncture »

■ Modalités financières

Le montant total de la convention avec les fiches « action » pour 2023 (annexe 1) est le suivant :

Thématiques	fiches action 2023	Coût CAPI	Coût CCI	Total
Entrepreneuriat				
	Accompagnement pépinière	5400	3 600	9000
Compétitivité des entreprises				
	Innovation - Numérique	18 000	12 000	30 000
	Transition énergétique	4 335	2 865	7 200
	Tourisme	2 880	1 920	4 800
Développement du territoire				
	Emploi	1 800	1200	3 000
	Mobilité	5400	5400	10800
	Les talents du Nord Isère	1140	760	1900
Connaissance du territoire				
	Enquête de conjoncture	3375	3375	6750
Economie de proximité				
	Enquête de consommation	7800	5200	13000
	EnbasDeMaRue	4950	4950	9900
Total		55080	41270	96350

Ce plan d'actions pour l'année 2023 représente un coût global de 96 350 €.

La CAPI prend en charge 55 080 € :

- La Direction Développement économique et Tourisme de la CAPI prendra en charge à hauteur de 47 880 € les actions suivantes :
 - Accompagnement pépinière
 - Innovation/numérique
 - Transition énergétique
 - Tourisme
 - Talents Nord Isère
 - Enquête de conjoncture
 - Enquête de consommation
 - EnBasdeMaRue
- La Direction Aménagement, Urbanisme et Mobilités prendra en charge à hauteur de 5 400 € l'action suivante :
 - Mobilité
- La Direction Habitat, Insertion et Solidarité Territoriale prendra en charge à hauteur de 1 800 € l'action suivante :
 - Emploi

La CCI Nord Isère prend à sa charge 41 270 €.

Les conditions de paiements sont les suivantes : 50% du montant des actions prévues sur l'année N à la signature de la convention de partenariat et le solde à la fin des actions sur présentation d'un bilan détaillé au 31 décembre de l'année N.

Le montant du solde sera versé en fonction de l'état de réalisation des actions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **D'APPROUVER** la convention cadre de partenariat 2023 – 2026 entre la CCI Nord Isère et la CAPI et annexes
- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention d'un montant de 55 080 euros maximum
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président
Jean PAPADOPULO